

IMAGES D'HÔPITAL : PRUDENCE

Notre chronique de déonto inspirée de la jurisprudence de conseils de déontologie belges et étrangers. A retrouver chaque mois.

En ces temps de Covid et de reportages dans les hôpitaux, un avis du Raad voor de Journalistiek (RvdJ), l'homologue néerlandophone du CDJ, éclaire les conditions de consentement de personnes hospitalisées à être montrées. L'avis constate une faute déontologique de la part de la VRT. L'histoire débute en février 2017 lorsqu'un étudiant (majeur) louvaniste éméché tombe dans la Dyle et est emmené à l'hôpital. Deux ans et demi plus tard, son image qui le rend reconnaissable et son prénom sont diffusés dans une série appelée Spoed 24/7 (Urgences 24/7) tournée pour la VRT dans cet hôpital par la maison de production 100.000 Volts.

L'enjeu de la plainte introduite par ce jeune homme au RvdJ est l'existence ou l'absence de consentement de sa part à la diffusion de son image. Sa version et celle du média divergent sur les faits. Arguant de sa longue expérience de tournage de sujets de ce genre, le média affirme qu'il présente systématiquement un formulaire de consentement précis en deux exemplaires que le plaignant aurait signé en connaissance de cause malgré son ivresse du moment. L'étudiant rétorque qu'il ne se souvient de rien, qu'il n'a pas de copie de ce formulaire, qu'il n'a pas reçu la lettre annonçant qu'il ferait l'objet d'une séquence et qu'en tout état de cause, il ne pouvait donner un consentement lucide avec 2,3 gr/mille d'alcool dans le sang. Détail non anodin : ce n'est pas lui qui a écrit son adresse sur le document mais un collaborateur de l'émission qui a confondu deux avenues.

32 mois se sont écoulés entre le tournage et la diffusion. Plusieurs contacts ont eu lieu entre le média (une personne différente à chaque fois) et le plaignant qui a refusé d'être interviewé et même, dans un premier temps, de voir les images. Selon lui, il aurait signifié par là son refus d'apparaître dans l'émission, ce que la VRT et 100.000 Volts contestent.

VICTIME EN SITUATION DE FAIBLESSE

Le RvdJ reconnaît qu'il lui est difficile de faire la part des choses entre les deux versions divergentes. Il constate cependant une combinaison d'éléments factuels : la durée du processus de production ; le changement régulier d'interlocuteurs pour l'étudiant ; l'erreur d'adressage ; l'absence

de preuve de consentement suffisamment éclairé aux urgences de l'hôpital (la signature du formulaire ne suffit pas dans ce contexte précis) ; les réticences émises par la victime à chaque étape du processus... « *Il est clair, affirme le RvdJ, que le plaignant et la maison de production ont constamment interprété différemment les étapes du processus de production.* » (TdA.) Cette addition d'éléments amène le Raad voor de Journalistiek à conclure qu'il n'a pas été suffisamment tenu compte de la situation de faiblesse du plaignant en tant que victime d'un accident.

S'appuyant sur l'art. 23 de son Code, le Conseil néerlandophone déclare la plainte fondée. Cet article est l'équivalent de l'art. 27 du Code de déontologie francophone qui demande aux journalistes d'être « *particulièrement attentifs aux droits des personnes peu familiarisées avec les médias et des personnes en situation fragile comme les mineurs ou les victimes de violence, d'accidents, d'attentats, etc. ainsi que leurs proches.* » Certes, cette « *situation de faiblesse* » ne peut pas toujours être établie avec certitude. Son appréciation est en partie subjective. Mais ce sont des personnes qui sont en cause dans ce genre d'information. Leur respect prime sur l'enthousiasme que nous éprouvons tous à tenir un bon sujet. Celui-ci peut être d'intérêt général sans que l'identification d'une personne le soit pour autant. Cela va peut-être sans dire mais mieux encore en le disant.

André Linard

<https://www.rvdj.be/sites/default/files/pdf/1966/20Beslissing.pdf>

ILS ET ELLES PUBLIENT

BELGIQUES

Michel Torrekens

KER EDITIONS, 132 P., 12 €

Journaliste au *Ligueur*, Michel Torrekens signe là son sixième livre. "Belgiques" est une collection de recueils de nouvelles. Chaque recueil, écrit par un seul auteur, est un portrait en mosaïque de la Belgique. Des paysages, des ambiances, du folklore, des traditions, de la gastronomie, de la politique, des langues...



Hommages

JEAN-CLAUDE MARÉCHAL

Au début de l'été, le 11 juin, est décédé Jean-Claude Maréchal, 73 ans, journaliste et homme de médias. D'origine liégeoise, notre confrère avait mené sa carrière en Hainaut, dès les années 70 à *Nord-Eclair*, à Tournai puis à Mons. Au milieu des années 80, après un passage à la RTBF, il donne un tournant spectaculaire à son parcours professionnel. Au départ de la Maison de la Presse de Mons, qu'il a fondée avec son vieux complice le journaliste Maurice Willam, il se lance dans l'aventure en créant de toutes pièces *Télé MB*, la télévision locale de Mons-Borinage. Il en assurera la direction générale durant vingt-cinq ans, consacrant sa vie à la chaîne régionale et à son développement. Jean-Claude Maréchal avait aussi partagé sa passion pour le journalisme et pour l'actualité européenne comme enseignant à l'Ihecs. Il était l'époux de notre consœur Catherine Bastin. (E.D.)

DOMINIQUE SOKOLOWSKI

Soko, c'est ainsi que nous l'appelions. Deux syllabes qui sonnaient bien et qui nous épargnaient la prononciation complète de son nom slave. L'héritage de ses ancêtres polonais, emportés dans les tourments de l'après-guerre et de la soviétisation de l'est de l'Europe l'avait naturellement porté vers l'image et l'information. Dominique Sokolowski avait rejoint comme cameraman l'équipe des pionniers de RTL en 1984. Il en était resté l'un des piliers pendant plus de trente ans.

Pour réaliser ses reportages, Soko voulait tout comprendre ou tenter de le faire. Le « qui, quand, quoi, où, comment et pourquoi » était son credo quotidien. Dans sa voiture, les discussions étaient passionnantes. Les interrogations rythmaient la route qui défilait parfois à vive allure. Dominique avait été chauffeur de taxi pour pouvoir payer ses études. Il en avait gardé le goût du volant. Il aimait passionnément, comme tous ceux de sa génération, ce métier si particulier. Il en était fier et il faisait partager son enthousiasme à celles et ceux qu'il croisait en reportage. J'ai vu ses yeux briller en Afghanistan, dans les pas des terroristes qui avaient assassiné le commandant Massoud, ou au Congo au milieu de la forêt. Il avait accepté les risques d'un reportage en Irak, juste avant la chute de Mossoul. Une vie de reporter cameraman bien remplie ! En 2017, il avait décidé de quitter RTL-TVI. Il est décédé inopinément, le 18 septembre. (J-P M)